



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Dordogne
Affluent de la Dordogne
Longueur : 50 km
Bassin versant : 159 km²
Source : BD CARTHAGE®

La TRIOUZOUNE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Triouzoune est dans les masses d'eau : « La Triouzoune de sa source au barrage de la Triouzoune » (code européen FRFR495), « La Triouzoune du barrage de la Triouzoune au lac de l'Aigle » (code européen FRFR99).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Triouzoune sont mesurés à la station hydrométrique de Saint-Angel (DIREN Midi-Pyrénées, code P0924010) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

Qualité

La Triouzoune a été affectée de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) jusqu'à l'aval de Saint-Angel, 1 B (bonne qualité) jusqu'à l'aval de Neuvic, puis 2 (qualité passable) et 1 B (bonne qualité) jusqu'à la confluence avec la Dordogne. La Triouzoune et ses affluents a été classée en deuxième catégorie piscicole à l'aval d'une ligne reliant le sentier dit des « Terres Noires » à la RD 171 ; la retenue du barrage de Neuvic d'Ussel a également été classée en deuxième catégorie piscicole.

Il n'y a pas de point du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Triouzoune. Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dont un sur la Triouzoune, à l'aval de Neuvic (Les Dressières, code 05068650) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue dans le Réseau Complémentaire Départemental (RCD) :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05068650	Aval Neuvic	RCD	RCD

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Réglementation

Au plan réglementaire, la Triouzoune, sur tout son cours (sauf la retenue de Neuvic d'Ussel) et ses affluents, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (truite fario) par décret du 27 avril 1995 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement ; elle est également, en amont de la retenue EDF de Neuvic d'Ussel, une rivière réservée par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique de la Triouzoune a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF qui a recensé la Vallée de la Triouzoune à l'amont et à l'aval du lac de Neuvic en ZNIEFF de type II (deux zones) ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Le bassin amont de la Triouzoune accueille des populations de *Margaritifera margaritifera* (mulette) ; c'est une espèce indicatrice de la bonne qualité des cours d'eau et protégée au niveau national par l'arrêté du 7 octobre 1992 (Cf. Etude de G. COCHET, *Inventaire des cours d'eau à Margaritifera margaritifera en Limousin*, 1998).

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriées (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont de la Triouzoune.

Le Lac de la Triouzoune a fait l'objet d'un site inscrit (communes de Ligniac, Neuvic-d'Ussel, Serandon) le 20 août 1952 ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

*

Parmi les principaux affluents de la Triouzoune, le **Ruisseau Le Riffaud** (Longueur : 7 km) a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité). Il a été classé (ainsi que ses affluents) en deuxième catégorie piscicole à l'aval du pont aqueduc reliant le village de Theil à la RD 982.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour la DIREN Limousin en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans un ruisseau affluent de la Triouzoune. Ce ruisseau a été proposé en totalité par la France au réseau européen Natura 2000 ; il fait partie de la zone des (trois) ruisseaux de la région de Neuvic (numéro SPN 7401121) dont le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé le 22 mai 2003 (Cf. *Rubrique Nature\Natura 2000*).

Mise à jour : décembre 2008